

SÉMINAIRE D'INFORMATION ET DE DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMME CONTRIBUTION À LA PAIX (Léningrad, 10-14 octobre 1988)

Lors de sa réunion du 27 novembre 1987 à Rio de Janeiro, le Conseil des Délégués, par sa résolution n° 4 «Information et diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix», avait encouragé la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix à «... promouvoir toute mesure visant à développer des méthodes et des moyens permettant de mieux faire connaître et comprendre le rôle du Mouvement en faveur de la paix en rappelant notamment le lien qui existe entre, d'une part, la diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement et, d'autre part, le développement d'un esprit de paix».

Afin de mettre en œuvre cet objectif, l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, en qualité de Société hôte, le CICR et la Ligue, ont organisé à Léningrad, du 10 au 14 octobre 1988, un séminaire d'information et de diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix, lequel était d'ailleurs inclus dans le programme de commémoration du 125^e anniversaire du Mouvement.

Patronné par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix que préside M. Alexandre Hay, ancien président du CICR, le séminaire a vu la participation de 14 membres de la Commission et de spécialistes en information et en diffusion de 17 Sociétés nationales auxquels se sont joints sept experts en communication extérieurs au Mouvement.

Lors de la première Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, à Belgrade en 1975, la paix avait été définie non par «la simple absence de guerre, mais (comme) un processus dynamique de collaboration entre tous les Etats et les peuples, collaboration fondée sur la liberté, l'indépendance, la souveraineté nationale, l'égalité, le respect des droits de l'homme, ainsi que sur une juste et équitable répartition des ressources en vue de satisfaire les besoins des peuples».

Les participants au séminaire de Léningrad, répartis, selon leur continent d'origine, en quatre groupes de travail, l'Afrique, les Amériques, l'Asie et

l'Europe, ont réaffirmé cette conception ainsi que la valeur de la contribution du Mouvement dans ce domaine, tout en soulignant les difficultés du Mouvement à se faire connaître, en tant que facteur de paix, auprès des médias et du grand public. Ils ont notamment relevé les difficultés suivantes: le peu d'attention accordée jusqu'ici par le Mouvement à cet aspect de son travail; le manque de matériel de promotion adapté au grand public et la spécificité des besoins des différentes cultures et couches sociales, la difficulté de projeter une image de paix auprès du public quand, très fréquemment, l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'est relatée qu'en liaison avec une situation de catastrophe (naturelle ou créée par l'homme) ou des polémiques susceptibles de ternir sa réputation, enfin la disparité dans le développement des différentes Sociétés nationales et celle des besoins entre régions en guerre et régions en paix, etc.

Les groupes de travail ont dès lors examiné diverses solutions susceptibles de remédier à la situation actuelle, et donc d'améliorer la perception par l'opinion publique de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur de la paix. Il y eut une concordance de vues générale quant à la nécessité pour le Mouvement de faire connaître ses activités en faveur de la paix. Mais encore faut-il que le Mouvement projette une image cohérente et unifiée afin de mieux diffuser un message de paix aussi simple et accessible que possible. Ceci implique la création et/ou le renforcement de services d'information véritablement professionnels ainsi qu'une collaboration constante avec les médias. Les participants ont sur ce point jugé essentiel d'intéresser les professionnels de la communication à l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, voire de les y faire participer sous forme de missions humanitaires, par exemple, car ceux-ci sont particulièrement aptes à stimuler l'attention du public et à le sensibiliser au message de paix du Mouvement.

Enfin, il convient que les composantes du Mouvement établissent des priorités parmi les groupes-cibles de la communication, tout en accordant une attention spéciale aux enfants et à la jeunesse, dans le cadre scolaire et en dehors, ainsi qu'à l'Université considérée comme vecteur idéal de transmission du message de paix (surtout par l'étude du droit international humanitaire).

Cette formule de travail en groupes régionaux s'est finalement révélée judicieuse, car elle a permis d'identifier, pour chacune des régions concernées, les moyens et méthodes les mieux adaptés à chaque environnement; elle a aussi contribué à créer une dynamique qui devrait être entretenue dans les années à venir.

Les rapports des quatre groupes régionaux ont été présentés le 13 octobre à la séance plénière du séminaire, lequel a préconisé en conclusion générale la mise au point par le Mouvement d'une stratégie cohérente et suivie en matière de communication.

La Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix a pris connaissance du rapport général établi par le Dr Guillermo Rueda Montana, président de la Croix-Rouge colombienne et rapporteur général du séminaire. Elle a décidé, dans sa séance du 14 octobre, d'adresser aux Sociétés nationales ce document ainsi que les quatre rapports des groupes de travail invitant ses destinataires à faire part des commentaires que leur inspirent ces textes et des réactions que suscitent les différentes propositions.

COLLOQUE DES PRÉCURSEURS IMMÉDIATS DE LA CROIX-ROUGE

(Genève, 26-28 octobre 1988)

A l'occasion du 125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Société Henry Dunant a organisé à Genève du 26 au 28 octobre 1988 un Colloque consacré aux «Précurseurs immédiats de la Croix-Rouge»¹.

Pendant trois jours, historiens, théoriciens et praticiens de la Croix-Rouge et d'autres institutions académiques et privées se sont efforcés de découvrir ou redécouvrir des femmes, des hommes qui, au XIX^e siècle notamment, avaient manifesté les mêmes préoccupations que «le Comité des cinq» à l'égard des militaires blessés et malades, des prisonniers de guerre, à propos de la neutralisation des blessés, du personnel et du matériel sanitaires et de la création de Sociétés de secours permanentes. En résumé, le but du Colloque était de mesurer l'influence de cette sensibilité humanitaire qui devait se cristalliser avec la fondation de la Croix-Rouge en 1863.

Le Colloque a été officiellement ouvert le 26 octobre par *M. Pierre Wellhauser*, président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Président de la première séance, *M. Maurice Aubert*, vice-président du CICR, a rendu hommage à la Société Henry Dunant et espéré que cette manifestation, en valorisant les précurseurs de la Croix-Rouge, fasse mieux comprendre que le droit humanitaire et les principes de la Croix-Rouge sont fondés sur un idéal

¹ Le programme de ce Colloque a été présenté dans le numéro 772 de la *RICR* (juillet-août 1988), pp. 417-420.